



► **Compte rendu des travaux**

5C

Conférence internationale du Travail – 109^e session, juin 2021

Date: 5 juillet 2021

Séance plénière: Résultats des travaux de la Commission chargée de la réponse au COVID

Table des matières

	Page
Présentation et examen des résultats obtenus par la Commission chargée de la réponse au COVID	3
Résolution concernant un appel mondial à l'action en vue d'une reprise centrée sur l'humain qui soit inclusive, durable et résiliente pour sortir de la crise du COVID-19: Adoption.....	22

Jeudi 17 juin 2021, 14 h 35

Président: M. Zniber

Présentation et examen des résultats obtenus par la Commission chargée de la réponse au COVID

Le Président

(original anglais)

Le moment est venu d'examiner les travaux de la Commission chargée de la réponse au COVID et son projet de résolution concernant un appel mondial à l'action en vue d'une reprise centrée sur l'humain qui soit inclusive, durable et résiliente pour sortir de la crise du COVID-19. Le document a été publié hier sur la page Web de la Conférence dans le *Compte rendu des travaux*, n° 5A.

Le bureau de la commission se compose de Son Excellence l'Ambassadeur M. Mustafizur Rahman (Bangladesh), président, de M^{me} Renate Hornung-Draus (Allemagne), vice-présidente employeuse, et de M^{me} Catelene Passchier (Pays-Bas), vice-présidente travailleuse; la rapporteure est M^{me} Vicki Erenstein Ya Toivo (Namibie).

J'invite maintenant M^{me} Erenstein Ya Toivo à présenter le rapport de la commission.

M^{me} Erenstein Ya Toivo

Rapporteure de la Commission chargée de la réponse au COVID

(original anglais)

Le gouvernement de la Namibie et moi-même avons l'honneur de présenter à la Conférence le rapport et les conclusions de la Commission chargée de la réponse au COVID. Je suis fière qu'en dépit d'obstacles non négligeables la commission soit parvenue à arrêter, puis adopter, un texte audacieux intitulé «Appel mondial à l'action en vue d'une reprise centrée sur l'humain qui soit inclusive, durable et résiliente pour sortir de la crise du COVID-19».

Quelles sont les clés de notre réussite? Tout d'abord, le Conseil d'administration a eu la clairvoyance de prévoir dans le cadre de la Conférence une discussion tripartite s'articulant autour de trois axes: la nécessité d'agir au plus vite, les perspectives de long terme pour la reprise et la complexité liée à l'élaboration d'une stratégie mondiale équitable dans un monde empreint d'inégalités. Le dénominateur commun a été la volonté collective d'apporter une contribution inédite et concrète aux initiatives nationales et internationales destinées à nous permettre de construire en mieux pour l'avenir.

Lors de la période précédant l'actuelle session, six consultations ont notamment été planifiées entre le Bureau et les mandants tripartites. La commission a, quant à elle, tenu dix séances virtuelles au cours desquelles, confrontés à l'impact phénoménal de la pandémie, nous avons vu émerger un sentiment de solidarité qui a balayé les clivages tripartites. Les interventions des porte-parole des groupes ont mis en évidence ce que tous les participants avaient en commun: la compassion, la détermination, le savoir-faire, l'aptitude à travailler d'arrache-pied et un esprit de discipline inédit. Compte tenu des différences de fuseaux horaires – la participation des délégués pouvant se prolonger tard dans la soirée à Tokyo et débiter tôt le matin à Buenos Aires – nous sommes en droit de dire que nous avons vraiment travaillé 24 heures sur 24!

La route a parfois été semée d'embûches. Les délégués de certains pays ont eu du mal à se connecter et il nous a fallu relever le défi de coordonner les positions des groupes dans le cyberspace. Il va sans dire que les rencontres en présentiel, qui auraient grandement facilité les échanges de points de vue et accéléré la conclusion d'un accord, nous ont cruellement fait défaut. Les divergences d'opinions qui sont apparues étaient souvent, somme toute, liées au fait que certains mandants ont abordé les questions traitées de manière restrictive, que ce soit par intérêt personnel ou au nom de considérations sémantiques sans grande pertinence.

Nous sommes finalement parvenus à nous recentrer sur les questions de fond et à trouver un accord car employeurs et travailleurs sont actuellement en grande souffrance, et car la nécessité de construire en mieux pour l'avenir est désormais un enjeu capital. Si la commission a réussi, c'est parce qu'elle a su tirer parti de toute la force inhérente à l'approche tripartite de l'OIT pour négocier des compromis et parvenir à un consensus. Je suis certaine de m'exprimer au nom de toutes les personnes présentes lorsque je dis combien la détermination des porte-parole à trouver des solutions et leur capacité à le faire ont suscité notre profonde admiration.

L'appel mondial à l'action se subdivise en trois parties. La partie introductive dresse un constat succinct et lucide des conséquences dévastatrices de la pandémie, mais propose également au monde du travail quelques pistes à suivre pour être en mesure de construire en mieux pour l'avenir. Tout d'abord, les vaccins contre le COVID-19 doivent être accessibles à tout un chacun. Je ne craindrai pas de le répéter: tout le monde doit pouvoir se faire vacciner contre le COVID-19. Comblé le déficit vaccinal est la condition sine qua non de la reprise. Or, s'ils veulent véritablement «construire en mieux pour l'avenir», l'OIT et ses mandants doivent nécessairement accélérer la mise en œuvre de la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail. Pour ce faire, ils doivent valoriser plus largement les avantages du commerce et de l'investissement et veiller à ce que la Déclaration du centenaire puisse s'incarner dans les politiques publiques, les initiatives des entreprises et la coopération internationale.

La première partie de l'Appel mondial à l'action énonce les engagements auxquels ont souscrit les gouvernements et les organisations d'employeurs et de travailleurs: placer le plein emploi et le travail décent, les besoins des personnes les plus vulnérables et les plus durement touchées par la pandémie, le soutien aux entreprises durables, à l'emploi et aux revenus au cœur de stratégies de reprise inclusives et intégrant les considérations de genre. Ces engagements sont déclinés dans quatre sections respectivement axées sur: 1) une croissance économique inclusive et créatrice d'emplois pour tous; 2) la protection de tous les travailleurs; 3) la protection sociale universelle; et 4) le dialogue social.

La partie II invite l'OIT à tirer parti de la mission qu'elle accomplit au nom de la justice sociale et du travail décent pour jouer un rôle moteur auprès de ses mandants et au sein du système international. Elle l'encourage à user de tous ses moyens d'action pour resserrer sa coopération avec le système multilatéral – notamment en pilotant l'organisation d'un forum politique multilatéral de grande ampleur – pour aider ses États Membres à concevoir et mettre en œuvre des stratégies de relance qui ne laissent personne de côté.

Avant de conclure, je tiens à remercier du fond du cœur les membres de la commission et les collègues à qui nous devons ce succès. Tout d'abord, le président de la commission, M. Rahman, qui a su conduire les discussions avec une finesse diplomatique et une perspicacité des plus remarquables. Puis les vice-présidentes, M^{me} Hornung-Draus pour les employeurs et M^{me} Passchier pour les travailleurs, qui ont

fait tout ce qui était en leur pouvoir pour qu'en cette période assombrie par la pandémie de COVID-19, l'Appel mondial à l'action reflète les préoccupations et les aspirations des employeurs et des travailleurs du monde entier et leur apporte des éléments de réponse. Ensuite, les membres gouvernementaux de la commission qui étaient chargés de s'exprimer au nom des groupes régionaux et les autres membres gouvernementaux, pour leur engagement et leur apport constructif. Enfin, les membres du secrétariat, dirigés avec compétence par M. Greg Vines, l'imperturbable représentant du Secrétaire général, et son adjoint, M. Rick Samans. Nous remercions tout particulièrement les interprètes, les techniciens et les agents chargés de l'hygiène, héros de l'ombre qui, vu les difficultés conjoncturelles, nous ont permis de parvenir assez aisément au terme de ce marathon tripartite (devrais-je dire triathlon?).

Nous avons parfois craint qu'il nous soit impossible d'obtenir un consensus. Nous pensions initialement que trois jours suffiraient pour accomplir nos travaux, mais il nous en a fallu dix. Nous avons néanmoins persévéré. Écartant ce qui pouvait nous diviser, nous nous sommes concertés pour trouver des solutions. Nous avons réussi à faire en sorte que l'Organisation tripartite puisse relever les défis les plus redoutables de notre époque. Cet Appel mondial à l'action est un puissant message d'espoir et de détermination que nous adressons à tous ceux qui, dans le monde entier, s'emploient à construire un meilleur avenir du travail sur les décombres de la pandémie. Avec cet Appel mondial à l'action, nous invitons clairement l'OIT à continuer d'assumer son rôle de chef de file dans le système international. Nous sommes persuadés que l'Organisation, dont la Déclaration du centenaire sera au cœur des stratégies de reprise centrées sur l'humain, est appelée à devenir une source d'inspiration et d'espoir encore plus grande pour des millions d'employeurs et de travailleurs de par le monde.

A luta continua!

M^{me} Hornung-Draus

Vice-présidente employeuse de la Commission chargée de la réponse au COVID (original anglais)

La pandémie de COVID-19 et les mesures prises pour limiter sa propagation ont profondément bouleversé le monde du travail sous tous ses aspects. Il y a un an déjà, en juin 2020, nous étions réunis pour le Sommet de l'OIT consacré au COVID-19 et à ses conséquences pour le monde du travail. Via l'appel à l'action que nous adoptons aujourd'hui, nous nous engageons tous ensemble à remédier vigoureusement aux lacunes qui existent depuis longtemps sur les marchés du travail et dans les systèmes éducatifs et qui font obstacle au travail décent, à la croissance de la productivité et au développement durable. Cet appel est un véritable engagement à reconstruire en mieux. Il donne aussi des orientations claires à l'OIT sur le concours qu'elle peut prêter à ses mandants et sur le rôle de chef de file qui lui incombe au sein du système multilatéral.

Au nom du groupe des employeurs, je voudrais remercier le président de la Commission chargée de la réponse au COVID, M. Mustafizur Rahman, pour l'esprit constructif avec lequel il a géré et animé les séances plénières de la commission. Cela n'a certes pas été chose facile surtout dans ce cadre virtuel. Nous remercions également la vice-présidente travailleuse ainsi que les différents coordonnateurs gouvernementaux régionaux pour leur précieux apport. Je tiens surtout à remercier tous les membres du groupe des employeurs pour le soutien qu'ils ont manifesté dans les circonstances éprouvantes de cette Conférence internationale en ligne. Nous constatons que le Bureau a su relever brillamment les défis techniques liés à la nature des discussions en mode virtuel. Qu'il en soit chaleureusement remercié, nous lui en sommes très reconnaissants.

Merci infiniment à tout le personnel qui a travaillé d'arrache-pied, parfois tard dans la nuit, et tout particulièrement aux interprètes, aux traducteurs et aux techniciens. Les travaux n'auraient pas pu être menés à bien sans votre aide.

Je vais répéter ce que j'ai dit dans la soirée de lundi dernier. Nous nous réjouissons de voir que nous sommes parvenus à un résultat fondé sur le consensus. Le recours au vote aurait envoyé un message politique négatif. Nous devons montrer au monde que les trois groupes de mandants traversent cette crise ensemble, et qu'en définitive nous faisons front commun. Nous poursuivons le même objectif, celui de sortir de cette crise à moindres risques et le plus vite possible. Le tripartisme et le dialogue social sont au cœur de l'action de l'OIT. Une reprise économique inclusive, durable et résiliente est parfaitement à notre portée pour autant que ce dont nous sommes convenus lors de la présente session de la Conférence soit mis en œuvre dans chaque pays du monde.

Cette résolution, de même que la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail, adoptée en 2019 et dont elle s'inspire, doit nous guider tel un phare pendant la tempête. Notre groupe est particulièrement satisfait de constater que le texte de cette résolution, âprement négocié, souligne combien il importe d'agir, par exemple, pour: promouvoir une reprise centrée sur l'humain qui soit inclusive, durable et résiliente; soutenir la continuité de l'activité des entreprises et un environnement propice à l'innovation, à la croissance de la productivité et aux entreprises durables, notamment parmi les très petites, petites et moyennes entreprises; promouvoir un environnement favorable à l'entrepreneuriat; stimuler la productivité grâce à la diversification et à l'innovation; promouvoir des possibilités de développement des compétences qui tiennent compte des besoins du marché du travail; prioriser et systématiser les stratégies visant à traiter la question de l'informalité; et promouvoir des politiques budgétaires et monétaires ainsi que des politiques en matière de commerce et d'investissement ayant pour objectif de parvenir à une croissance économique inclusive, durable et résiliente allant de pair avec le plein emploi productif et librement choisi.

La résolution reconnaît aussi les difficultés liées aux pertes de revenus des entreprises lorsqu'elle mentionne les fermetures et les faillites. Elle reconnaît en outre le rôle important du secteur privé pour une reprise largement partagée et riche en emplois qui assure des possibilités de travail décent pour tous. Elle reconnaît enfin qu'il est primordial de renforcer la capacité des organisations d'employeurs et de travailleurs, afin que ces dernières soient véritablement en mesure de collaborer aux stratégies nationales de relance et de soutenir leurs membres dans le cadre de la reprise.

La priorité est de remettre le monde au travail. L'emploi est par excellence le moyen de sortir les personnes de la pauvreté. Nous devons moderniser les marchés du travail afin qu'ils laissent entrevoir des perspectives d'emploi. Les formes de travail innovantes ou diversifiées vont offrir des possibilités d'emploi et de croissance productive non négligeables à mesure que l'activité va reprendre, en particulier pour les groupes qui ont été les plus exposés à l'exclusion du marché du travail du fait de la pandémie.

Je voudrais par ailleurs faire observer que, dans bien des pays, les mesures prises pour faire face au COVID sur le marché du travail comportaient notamment des politiques de maintien dans l'emploi qui ont protégé toutes les formes de travail dans l'économie formelle, y compris celles où le revenu n'était pas garanti. En notre qualité de membres de l'OIT et de partenaires sociaux, nous devons désormais veiller à ce qu'il y ait une mise en œuvre effective dans nos pays respectifs. C'est un appel mondial à l'action qui doit prendre corps pour ne pas rester lettre morte. Concrètement, cela veut dire qu'il convient de prioriser les ressources, de renforcer les partenariats et de mobiliser les agents d'exécution, en coordination avec les organisations d'employeurs et

de travailleurs. Il va sans dire que cette démarche ne sera pas chose aisée, et c'est en ce sens que les axes d'action que nous avons définis ensemble dans le cadre du dialogue social devraient se révéler utiles. Nous espérons que le forum mondial qui se prépare y contribuera largement.

À l'instar de la Déclaration du centenaire, la présente résolution expose avec clarté ce qui doit être fait sur le terrain. Elle donne des orientations précises sur la manière dont l'OIT doit prêter son concours aux mandants pour qu'ils puissent, au sortir du COVID, mettre en œuvre de manière ciblée et accélérée la Déclaration du centenaire. Elle définit explicitement comment l'OIT peut être habilitée, au sein du système multilatéral, à construire en mieux pour l'avenir. Cela signifie que l'Organisation est expressément chargée de prendre contact avec les coordonnateurs résidents des Nations Unies en vue de collaborer avec eux et leurs partenaires sociaux. Nous attendons avec intérêt de participer au forum politique mentionné à la fin de la résolution. Il y a une volonté politique manifeste. C'est à nous qu'il appartient maintenant de recenser les obstacles existants et les moyens de les surmonter afin de mettre en œuvre les différents axes d'action proposés.

Nous ne devons pas abandonner à leur sort les entreprises et les travailleurs qui ont souffert et ont, par conséquent, grand besoin de notre aide dans nos pays respectifs. L'important n'est pas de disposer d'un document ou d'une résolution, mais de s'intéresser à la réalité de sa mise en œuvre. Nous avons beaucoup d'enseignements à tirer des travaux que nous avons menés. Retenons d'abord qu'il est possible de parvenir à un consensus lorsque toutes les parties sont ouvertes au dialogue et désireuses de comprendre le point de vue d'autrui. Retenons ensuite que si les consultations informelles sur le projet de document élaboré par le personnel basé à Genève peuvent être utiles aux mandants, elles ne remplaceront jamais les discussions tripartites complètes tenues en plénière – constat dont le Bureau devra tenir compte dans ses préparatifs logistiques futurs. Retenons enfin que le Bureau joue un rôle professionnel primordial puisqu'il fournit des orientations techniques et prodigue des conseils impartiaux et factuels afin de permettre aux trois groupes de mandants d'aboutir à une conclusion et à un consensus acceptables pour tous. Nous espérons que ces enseignements pourront être pris en considération pour nos discussions sur les compétences et sur les inégalités qui se dérouleront dans la seconde partie de l'année lorsque reprendra la session de notre Conférence.

J'espère que, lorsque les générations futures liront le texte de notre résolution dans cinquante ou cent ans, elles comprendront pleinement le sens que recèle chacun des mots dont nous sommes convenus aujourd'hui, qu'elles reconnaîtront l'honnêteté et la noblesse de nos intentions, et penseront que nous avons choisi le bon cap. J'espère que, d'ici là, les choses iront pour le mieux, que le monde sera mieux préparé et qu'en regardant en arrière, les futurs lecteurs comprendront que ce texte a marqué le point de départ d'un nouvel essor, qui sera fructueux pour l'OIT au cours de son deuxième siècle d'existence. Au nom de notre groupe, j'espère que l'année 2022 sera meilleure à tous égards, et surtout que nous pourrons nous rencontrer en présentiel à Genève à l'occasion de la prochaine session de la Conférence internationale du Travail.

M^{me} Passchier

**Vice-présidente travailleuse de la Commission chargée de la réponse au COVID
(original anglais)**

Permettez-moi de commencer par adresser, au nom du groupe des travailleurs de l'OIT, mes plus sincères condoléances à tous ceux qui ont perdu des êtres chers durant

cette pandémie et de rendre hommage aux travailleurs des secteurs de la santé, du soin et des services à la personne ainsi qu'aux autres travailleurs de première ligne, qui sont à l'avant-garde de la lutte contre la pandémie. Je tiens en outre à faire savoir à toutes les personnes dont la vie et les moyens de subsistance ont été très affectés par la pandémie que nous sommes solidaires et que nous avons la volonté collective de maîtriser cette crise et de ne pas revenir à la routine antérieure – qui, pour beaucoup, n'était guère réjouissante –, mais plutôt de construire en mieux pour l'avenir.

La présente session de la Conférence internationale du Travail a été inédite à double titre. Premièrement, en raison de sa forme virtuelle et, deuxièmement, en raison de la gravité des problèmes que la pandémie de COVID-19 a posés dans le monde du travail. Les défis à relever sont gigantesques, mais je suis heureuse de pouvoir dire que, grâce à la négociation de cette résolution par les mandants tripartites, l'OIT franchit une étape importante en la matière. Le texte dont nous sommes saisis offre une base sur laquelle nous appuyer pour contrer les effets de la pandémie sur les personnes, les communautés et le monde du travail. La nécessité d'une action urgente et concertée pour garantir à tous, à l'échelle mondiale, un accès rapide, équitable et d'un coût abordable à des vaccins, des traitements et des mesures préventives de qualité qui soient sûrs et efficaces contre le COVID-19 y figure, à juste titre, parmi les priorités absolues.

Les chiffres sont saisissants. Si l'Europe et l'Amérique du Nord ont désormais vacciné près de la moitié de leur population, l'Afrique, quant à elle, avoisine les 2 pour cent. Faute de combler de toute urgence cette disparité vaccinale, la reprise sera plus rapide dans le monde développé et creusera encore les inégalités qui sont déjà présentes entre les pays et les régions. Pour paraphraser la Déclaration de Philadelphie, je dirai que la pauvreté et le manque d'accès aux vaccins, où qu'ils existent, constituent un danger pour la prospérité et la santé de tous.

La pandémie montre une fois encore l'interdépendance croissante qui prévaut dans le monde du travail mondialisé d'aujourd'hui et nous donne l'occasion d'établir une feuille de route reposant solidement sur la Déclaration du centenaire pour relever les défis qui nous incombent. La résolution souligne les effets disproportionnés du COVID-19 sur plusieurs catégories de personnes, en particulier les plus vulnérables et celles qui sont victimes de discrimination. Elle reprend l'engagement consacré par la Déclaration du centenaire, à savoir de parvenir à l'égalité de genre au moyen d'un programme porteur de changements profonds, et met en avant les lourdes conséquences pour les jeunes, notamment en matière d'emploi et d'éducation. Nous ne pouvons pas nous résigner à sacrifier toute une génération de jeunes gens. Le texte de la résolution, qui reconnaît la nécessité de s'attaquer non seulement au travail informel en encourageant sa formalisation, mais aussi aux formes de travail incertaines dans l'économie formelle, ouvre la voie à la protection de celles et ceux qui, bien malgré eux, vivent dans la précarité, en se demandant jour après jour comment ils vont régler leur loyer ou même de quoi sera fait leur prochain repas et – ce qui est d'actualité en ces temps de pandémie – s'ils seront protégés contre les graves risques sanitaires et de quelle manière. Je me réjouis de constater que, après bien des années de discussion, nous avons enfin trouvé une terminologie acceptée par tous les mandants pour désigner le fléau du XXI^e siècle qui ronge les marchés du travail, et j'insiste sur le fait qu'il faut le combattre de toute urgence.

Par cette résolution, qui clame haut et fort que tous les travailleurs doivent être protégés, le Bureau se voit confier une nouvelle fois un mandat explicite lui permettant d'aller de l'avant en s'appuyant sur les textes majeurs déjà adoptés dans cette noble

maison, comme les conclusions de la réunion d'experts sur ce qu'on appelait alors les «formes atypiques d'emploi» et les conclusions de la 104^e session (2015) de la Conférence internationale du Travail concernant la protection du travail. Y sont abordés la précarité et l'insécurité croissantes des travailleurs de l'économie formelle, notamment avec les contrats à durée déterminée et autres formes de travail temporaire, le pseudo-emploi indépendant ou le travail économiquement dépendant, les petits emplois à temps partiel et les contrats «zéro heure». Ces formes de travail incertaines, qui se caractérisent par une protection limitée, voire inexistante, des horaires de travail souvent imprévisibles, un risque élevé de moindre rémunération et la difficulté d'exercer les droits à la liberté syndicale et à la négociation collective ont proliféré pendant la pandémie. Il est désormais urgent de s'y attaquer en tenant l'engagement pris dans la Déclaration du centenaire d'instaurer un socle de protection pour tous les travailleurs, quelle que soit la nature de leur relation de travail. En donnant corps à cet engagement, l'OIT affichera une pertinence encore accrue pour l'ensemble des travailleurs. Par ailleurs, le groupe des travailleurs ne cessera de faire pression pour tenir l'autre engagement énoncé dans la Déclaration du centenaire, à savoir la reconnaissance officielle par la Conférence, à sa session de l'année prochaine, de la sécurité et la santé au travail comme un droit fondamental. La prépondérance accordée à la protection sociale universelle, y compris aux socles de protection sociale, pour assurer sécurité de revenu et protection de la santé est l'élément structurel de tout l'édifice, comme en témoignent la présente résolution ainsi que les travaux conséquents que mène à l'heure actuelle la Commission chargée de la discussion récurrente: Sécurité sociale.

La résolution est le cadre par excellence dans lequel doit s'inscrire, sur la base du dialogue social, l'action nationale destinée à contrer les effets de la pandémie. Soyez assurés que les syndicats, où qu'ils se trouvent, y donneront suite au niveau national. Dans le même temps, la résolution souligne en substance l'impérieuse nécessité de la solidarité à l'échelle mondiale, moyennant notamment une mobilisation efficace des ressources, d'autant qu'aucun pays ne peut à lui seul faire face à cette pandémie ni à l'enjeu que représente la mise en place de systèmes de protection sociale et de santé qui soient adaptés et durables. Il convient de noter en particulier la volonté de promouvoir des politiques budgétaires et monétaires ainsi que des politiques en matière de commerce et d'investissement ayant pour objectif de parvenir à une croissance économique inclusive, durable et résiliente allant de pair avec le plein emploi productif et librement choisi et le travail décent, notamment en favorisant une meilleure compréhension des effets macroéconomiques bénéfiques que peut produire l'approche centrée sur l'humain définie dans la Déclaration du centenaire.

Les responsabilités des gouvernements et des institutions multilatérales sont claires, de même que celles des entreprises multinationales tout au long de leurs chaînes d'approvisionnement, compte tenu du rôle central qui leur revient dans la fourniture de biens et de services à l'heure de la mondialisation, comme l'a montré la pandémie. J'apprécie d'avoir pu aborder avec vous une question essentielle, à savoir: comment favoriser et garantir la résilience des chaînes d'approvisionnement afin que celles-ci contribuent au travail décent, à la durabilité environnementale et à la durabilité des entreprises tout au long des chaînes d'approvisionnement mondiales, en reconnaissant que cette démarche doit absolument se fonder sur la protection et le respect des droits de l'homme, conformément aux Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et à la Déclaration de principes tripartite de l'OIT sur les entreprises multinationales et la politique sociale. L'OIT dispose ainsi d'un mandat concret lui permettant d'affiner la mise en œuvre de son vaste programme sur le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales.

Dans l'excellent rapport qu'il a soumis à la présente session de la Conférence, le Directeur général a rappelé à juste titre l'opinion largement répandue selon laquelle le contrat social actuel serait devenu caduc ou aurait été rompu, et qu'il est donc urgent d'en instaurer un nouveau. Les bases de ce nouveau contrat social, qui comprend les quatre piliers du socle de protection de tous les travailleurs, au même titre que la protection sociale universelle, ont été posées dans la Déclaration du centenaire.

Aujourd'hui, alors que la pandémie sévit toujours, cette résolution imprime une dynamique appréciable à la mise en œuvre in extenso de cette déclaration. Elle reconnaît en outre qu'il convient, en l'espèce, de prendre en compte trois évolutions majeures qui bouleversent la planète. La première est, bien évidemment, la pandémie elle-même et ses répercussions, notamment sur le monde du travail. La deuxième a trait au problème vital que pose le changement climatique et à la nécessité absolue de créer des emplois respectueux du climat dans le cadre d'une transition juste. La troisième est l'accélération du changement technologique et de la numérisation, domaines dans lesquels une réglementation adéquate, le dialogue social et la négociation collective sont aussi essentiels, comme le souligne cette résolution, pour assurer des transitions numériques justes, optimiser les possibilités et réduire le plus possible les risques. À cet égard, le groupe des travailleurs se réjouit de la référence au travail via les plateformes, qui, dans de nombreux cas aujourd'hui, nuit au travail décent et aggrave la précarité et l'insécurité.

L'une des caractéristiques marquantes de cette résolution tient sans nul doute à la place octroyée à l'OIT et à son rôle de chef de file dans le système multilatéral, en mettant particulièrement l'accent sur la singularité de son mandat normatif et de sa structure tripartite. Devrait en émerger un modèle où la mondialisation profite au plus grand nombre et non à quelques privilégiés et offre aux millions de travailleurs actuellement pris au piège de l'économie informelle ou condamnés à des emplois précaires et incertains la perspective d'un avenir meilleur. Enfin, la résolution prévoit l'organisation d'un forum politique de haut niveau dans le but de mobiliser une réponse forte et cohérente à l'aide de stratégies inclusives, durables et résilientes en faveur d'une reprise centrée sur l'humain. Le groupe des travailleurs attend avec intérêt les discussions du Conseil d'administration visant à donner forme à ce forum, auquel il participera activement.

Permettez-moi de conclure en rendant hommage à l'action des groupes gouvernementaux, qui au sein de notre commission nous ont accompagnés et guidés avec sérieux tout au long des travaux, et en saluant le groupe des employeurs, qui a su reconnaître la nécessité d'un dialogue social authentique pour aboutir à un accord tripartite. Les discussions n'ont pas été de tout repos, car rien n'est jamais acquis de nos jours, et elles ont duré un peu plus longtemps que ne le souhaitaient le secrétariat et certains d'entre nous. Nous y sommes parvenus, toutefois, en obtenant un résultat que nos collègues sur le terrain et le monde extérieur devraient – nous l'espérons – juger pertinent et percutant au regard de l'ampleur des défis à relever. Je tiens à remercier tout particulièrement le président de la commission, Son Excellence M. Mustafizur Rahman, qui a su conduire avec doigté les travaux de la commission au cours de laborieuses discussions, ainsi que les membres du secrétariat, et notamment les informaticiens, les traducteurs et les interprètes, pour leur dévouement, leurs compétences et leur intégrité. Enfin, je souhaite remercier les membres de mon équipe – Raquel González, Maité Llanos, Tim Noonan – pour la motivation dont ils ont fait preuve, les collègues du Bureau des activités pour les travailleurs, ainsi que les membres de mon groupe – qui partout dans le monde participent aux travaux malgré la situation parfois très difficile qui règne dans leur pays ou dans leur région – qui ont montré leur

solidarité, leur engagement et leur compréhension. Un très grand merci pour votre soutien.

Nous sommes saisis d'une résolution remarquable, parfaitement rodée par une longue tradition ayant fait ses preuves, celle du dialogue social et de la négociation tripartite, et j'ai le plaisir de recommander son adoption par la Conférence internationale du Travail.

M. Rahman

Président de la Commission chargée de la réponse au COVID

(original anglais)

C'est en ma qualité de président de la Commission chargée de la réponse au COVID que je m'adresse à vous aujourd'hui pour vous inviter à adopter l'Appel mondial à l'action en vue d'une reprise centrée sur l'humain qui soit inclusive, durable et résiliente pour sortir de la crise du COVID-19. J'ai la ferme conviction que la commission a établi un document dont nous pouvons tous être fiers, et je vous recommande ardemment de l'adopter.

Ma mission habituelle consiste à représenter le Bangladesh, pays qui continue de subir les répercussions sanitaires, économiques et sociales de la pandémie d'une manière qui illustre ce que le système des Nations Unies nous rappelle depuis le début de la flambée: le virus n'a pas un caractère discriminatoire, contrairement à ses effets. Nos exportations de prêt-à-porter ont été perturbées, menaçant le travail et les revenus de millions de personnes. Nos travailleurs migrants, qui assurent avant tout la stabilité économique bangladaise, sont aussi en butte à des difficultés dans les pays d'accueil en raison de la pandémie. Nombre d'entre eux sont rentrés chez eux, en perdant leur emploi. Si la planète entière est touchée, ce sont les pays pauvres en ressources qui ont le plus souffert. Bien que la situation s'améliore dans certains pays avancés grâce à de solides campagnes de vaccination, la pénurie de vaccins dans d'autres régions laisse le virus et ses variants circuler, mettant en péril la santé de chacun de nous. Les difficultés majeures se posent aux pays très peuplés, comme le mien, où la distanciation physique n'est tout simplement pas possible.

La rapporteure a déjà salué la passion, l'engagement, le savoir-faire et le dur labeur de tous les délégués de la commission, de même que le prodigieux talent de leurs porte-parole pour trouver un terrain d'entente parmi les priorités afin de construire en mieux pour l'avenir. Je ne peux qu'abonder en ce sens en exprimant tout particulièrement ma gratitude aux deux vice-présidentes, M^{me} Renate Hornung-Draus pour les employeurs, et M^{me} Catelene Passchier pour les travailleurs. S'il a fallu à la commission dix sessions, et non trois comme prévu, pour s'accorder sur cet appel à l'action, c'est parce qu'elles ont eu l'ambition d'y insuffler une pertinence et une signification de la plus haute exigence. Leurs travaux témoignent du fait que chacun des engagements, que vous approuverez, je l'espère, a son importance dans le monde réel et requiert une action urgente et déterminée de notre part à tous. C'est à cette seule condition que cet appel à l'action aura des effets tangibles pour les hommes et les femmes de tous horizons et des quatre coins du monde, et qu'il donnera corps à une reprise inclusive, durable et résiliente pour sortir de cette pandémie.

Je remercie la rapporteure d'avoir présenté les multiples engagements énoncés dans l'appel à l'action. En quoi consiste sa singularité? Il accélère la mise en œuvre de la Déclaration du centenaire au moment même où le monde en a besoin plus que jamais. Il montre que les activités de l'OIT, qui s'articulent autour du tripartisme et des normes internationales du travail, n'ont jamais été d'une actualité si brûlante qu'en ces temps de

COVID. Il est aussi l'incarnation d'une forte volonté politique dans le monde, celle de construire en mieux pour l'avenir. Enfin, c'est plus que tout son approche centrée sur l'humain en réponse à la pandémie de COVID-19, une approche avec laquelle nous ne nous contentons pas de réagir comme nous l'avons fait par le passé, mais grâce à laquelle nous forgeons de concert un avenir du travail qui ne laisse personne de côté.

Le Bengale, la grande région où l'on parle ma langue maternelle, est aussi la patrie de Rabindranath Tagore, le barde du Bengale, né il y a 160 ans. Tagore a été le premier ressortissant non européen à recevoir le prix Nobel de littérature en 1913. Une figure imposante, animée par ce même et insigne humanisme qui caractérise notre Organisation. Cet appel à l'action nous mobilise tous pour entreprendre un voyage, non pas vers une destinée, mais vers un espace humain: «Là où l'esprit est sans crainte et où la tête est haut portée. Là où la connaissance est libre. Là où le monde n'a pas été morcelé entre d'étroites parois mitoyennes. Là où les mots émanent des profondeurs de la sincérité. Là où l'effort infatigué tend les bras vers la perfection. Là où le clair courant de la raison ne s'est pas mortellement égaré dans l'aride et morne désert de la coutume. Là où l'esprit guidé par toi s'avance dans l'élargissement continu de la pensée et de l'action». Cette citation est tirée du poème Gitanjali (L'Offrande lyrique), qui a valu à Tagore le prix Nobel, et je n'ai pas trouvé meilleure façon de caractériser cet appel à l'action que nous allons, je l'espère, adopter.

Je dois vous avouer que je ne m'attendais pas à ce que les négociations soient d'une telle intensité et complexité, mais je suis ravi de vous annoncer que la version finale du document a été établie sans le moindre vote. Par-delà les divergences d'opinions et d'intérêts exprimées, par-delà la difficulté pour les porte-parole régionaux de ne pas trahir les opinions légitimes des 180 gouvernements accrédités à cette Conférence, par-delà les contraintes temporelles et technologiques inhérentes aux discussions virtuelles, le consensus a prévalu au service de l'humanité. Le dialogue social a prouvé une fois encore qu'il était l'instrument par excellence pour préserver ce à quoi nous tenons tant: la prise de décision démocratique. C'est pour avoir rendu la chose possible que j'exprime ma profonde gratitude aux membres du secrétariat qui nous ont offert un précieux soutien, sous la direction avisée de M. Greg Vines, représentant du Secrétaire général, et de son adjoint, M. Rick Samans.

Il vous appartient maintenant d'adopter une feuille de route qui mette en lumière l'ensemble des valeurs et des messages de l'OIT, qui les place dans un contexte valorisant, et surtout qui insuffle à l'Organisation un vent nouveau au moment précis où le monde en a besoin. Je vous souhaite beaucoup de succès dans la mise en œuvre de ces orientations.

Le Président (original anglais)

Je vais ouvrir le débat sur le projet de résolution. Je vous rappelle que, conformément aux dispositions et procédures spécialement approuvées pour la présente session de la Conférence, le temps de parole a été fixé à cinq minutes pour les groupes régionaux et à deux minutes pour les délégués s'exprimant à titre individuel.

M. Adewo**Gouvernement (Éthiopie), s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique
(original anglais)**

J'ai l'honneur de m'exprimer au nom du groupe de l'Afrique. Comme c'est ma première prise de parole, je commencerai par féliciter le président, élu pour assurer la direction de cette session virtuelle exceptionnelle de la Conférence internationale du Travail. Je tiens également à féliciter les vice-présidentes.

La pandémie de COVID-19 a coûté la vie à des millions de personnes dans le monde entier et, par-delà ce tragique bilan, constitue une menace sans précédent pour la santé publique. Ses répercussions socio-économiques ont également été dévastatrices, et ce sont les couches les plus défavorisées et les plus vulnérables de la population mondiale qui ont été éprouvées de manière disproportionnée. La crise du COVID-19 s'est par ailleurs soldée par une aggravation de la pauvreté, un creusement des inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre, des pertes de revenus, une montée de l'informalité et de l'insécurité, en particulier dans les pays en développement, ainsi que par des fermetures et des faillites d'entreprises, notamment dans les secteurs les plus durement touchés.

La pandémie de COVID-19 est une crise planétaire qui appelle une réponse en rapport. Autrement dit, il faut de toute urgence instaurer une coopération et une solidarité mondiales pour promouvoir une reprise centrée sur l'humain. Par quels moyens? En stimulant une croissance économique inclusive et durable, en dynamisant l'emploi, en défendant les droits des travailleurs, en assurant un accès universel à la protection sociale et en favorisant le dialogue social afin de construire en mieux pour l'avenir. La promotion de mécanismes de coopération et de solidarité internationales visant à garantir l'équité vaccinale face au COVID-19 ainsi que l'établissement non discriminatoire du certificat correspondant constituent en outre un enjeu non négligeable qui doit être dûment traité.

En l'espèce, nous avons la ferme conviction que l'OIT, de par sa structure tripartite et le mandat qui la singularisent, est la mieux placée pour jouer au sein du système international un rôle prépondérant dans la promotion d'une reprise centrée sur l'humain qui soit inclusive, durable et résiliente pour sortir de la crise du COVID-19. Elle devra à cette fin accélérer la mise en œuvre de sa Déclaration du centenaire pour l'avenir du travail tout en contribuant à diligenter l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'OIT devrait par ailleurs prêter un concours renforcé aux États Membres désireux de relancer leur économie en mobilisant le soutien d'autres organisations multilatérales et institutions internationales.

C'est dans cet esprit que la Conférence a créé la Commission chargée de la réponse au COVID et lui a confié le soin d'examiner en détail le projet de document final pertinent et de lui soumettre ses conclusions pour examen et adoption le cas échéant. Je tiens à signaler d'emblée que les consultations tripartites informelles – aussi fécondes que constructives – qui se sont déroulées avant la session de la Conférence autour du projet de document final sur la réponse au COVID-19 ont fourni à la commission de précieux éléments de réflexion qui lui ont permis de progresser dans ses travaux et de donner forme au présent projet de résolution.

Le chemin parcouru pour aboutir au texte définitif n'a pas été de tout repos, loin s'en faut. Les discussions, parfois houleuses et prolongées, ont porté autant sur le fond que sur la forme. Il n'aurait jamais été possible de parvenir à ce large consensus sans l'admirable ténacité dont ont fait preuve tous les membres de la commission. Ce pourrait être une parfaite illustration de l'adage: «Vouloir, c'est pouvoir».

Pour conclure, je tiens à remercier sincèrement toutes les personnes qui ont participé aux travaux de cette commission. La discussion a parfois été extrêmement tendue, et il nous est arrivé de craindre qu'il soit impossible de parvenir à une issue concertée. Nos efforts collectifs et notre détermination nous ont, toutefois, permis d'obtenir un consensus à la hauteur de l'enjeu. Je tiens maintenant à exprimer mes sincères remerciements et toute ma gratitude au président de la Commission chargée de la réponse au COVID, M. Rahmanqui qui, grâce à son talent et à son expérience, a su concilier les points de vue les plus divers et les plus ardues avec une infinie patience et une grande intelligence. Permettez-moi de remercier également les vice-présidentes travailleuse et employeuse qui ont su nourrir la discussion de leurs précieuses et fructueuses contributions. Nous témoignons également toute notre gratitude aux porte-parole des groupes gouvernementaux régionaux, qui se sont investis dans le débat dans un esprit constructif et clairvoyant. Comment pourrais-je conclure sans remercier en outre les membres du secrétariat pour leur inestimable soutien, ainsi que M. Greg Vines et son adjoint, M. Rick Samans, pour leurs conseils avisés et leur appui indéfectible qui ont été les clefs de notre réussite. Permettez-moi enfin de saisir l'occasion pour remercier le groupe de l'Afrique qui a remarquablement contribué à établir un rapport de qualité dans le cadre de cette session virtuelle aussi singulière que passionnante.

Je terminerai mon intervention en précisant que le groupe de l'Afrique accepte d'adopter le projet de résolution.

M. Kamruzzaman

Gouvernement (Bangladesh), s'exprimant au nom du groupe de l'Asie et du Pacifique (original anglais)

Permettez-moi de commencer par féliciter le président et les vice-présidentes pour leur élection, la responsabilité qui leur a été conférée et la confiance qui leur a été accordée. C'est de fait un grand honneur pour mon pays, le Bangladesh, et pour moi-même, de représenter la région de l'Asie et du Pacifique à l'occasion de cette séance plénière d'une importance majeure puisqu'elle concerne l'adoption du document final de la Conférence de 2021 sur la réponse au COVID-19. Le titre de ce document, «Appel mondial à l'action en vue d'une reprise centrée sur l'humain qui soit inclusive, durable et résiliente pour sortir de la crise du COVID-19», reflète bien l'état d'esprit dans lequel le monde aborde les perspectives de sortie de crise. Je profite de l'occasion pour remercier le secrétariat, qui a travaillé sans relâche, et les délégués des pays membres du groupe de l'Asie et du Pacifique (GASPAC), qui ont sans réserve prêté leur concours au Bangladesh afin qu'il puisse jouer son rôle de porte-parole régional. Je tiens à souligner que la région de l'Asie et du Pacifique s'est montrée à la hauteur de sa devise, «Unis dans la diversité», afin de répondre à l'appel en cette période critique. Nous espérons être en mesure de faire perdurer cet état d'esprit.

Au lendemain de la pandémie de COVID-19, un tableau bien sombre s'offre à nous. Tous les pays, quels que soient leur profil et leur solidité au plan socio-économique, se retrouvent avec une économie dévastée. Le nombre de chômeurs bat tous les records. Il arrive souvent que le monde du travail doive s'adapter à une «nouvelle normalité». C'est pourquoi, bien qu'ils se situent sur des fuseaux horaires malaisés pour communiquer, les pays du GASPAC ont pris part de manière constructive à l'ensemble des négociations dans un esprit de solidarité et d'unité, au service d'une cause commune.

Les effets disproportionnés de la pandémie sur les États Membres est patent, comme le sont les inégalités et les injustices croissantes qui prévalent au sein des sociétés et entre elles. En conséquence, le GASPAC a examiné plus particulièrement les besoins différenciés, tant des populations que des États Membres, et s'est efforcé d'intégrer des éléments qui pourraient permettre à l'OIT de mieux épauler les États désireux de satisfaire ces besoins et de relever les défis qui sont les leurs.

Pour ce qui est du fond du document, il convient de mentionner quelques points en particulier qui mériteraient l'attention du monde. Le premier a trait aux groupes cibles. Le document rend compte de la diversité des situations individuelles dans leur ensemble. Parallèlement, il met en exergue les difficultés que rencontrent les personnes vulnérables ou défavorisées – comme les jeunes, les femmes et les personnes âgées qui ont notamment du mal à conserver leur emploi ou à s'adapter à la «nouvelle normalité» de l'environnement de travail, et propose des solutions adaptées. Le deuxième point porte sur les mesures dites spécifiques. L'un des volets essentiels de ce document consiste, en effet, à prioriser certains secteurs, comme celui des voyages et du tourisme ou encore les secteurs public et privé, afin de répondre aux besoins spécifiques des régions et des pays. Le troisième point touche aux questions d'intérêt commun. L'appel mondial à l'action énonce clairement les sujets incontournables auxquels il faut s'atteler de toute urgence, comme l'éducation de qualité, la formation, le développement des compétences, les mesures intégrant les considérations de genre ou encore l'ajustement des politiques budgétaires et monétaires. Le quatrième point concerne les vaccins. Le document tient dûment compte de la façon dont les vaccins et les mesures sanitaires peuvent contribuer à remédier aux problèmes qui se posent dans le monde du travail. Le cinquième point porte sur le rôle moteur de l'OIT. Si le document s'articule autour des quatre grands piliers de la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail, il fait valoir, en particulier, le rôle moteur que joue l'Organisation et la pertinence de son action en ces temps de pandémie. Le sixième et dernier point a trait à la coopération internationale. La marge de manœuvre et la souplesse nécessaires ont été ménagées afin que l'OIT puisse jouer son rôle sur la scène internationale en mobilisant appui et ressources. L'esprit du multilatéralisme, en particulier, si cher à la communauté internationale, ressort du document comme étant l'élément indispensable à la réalisation de résultats concrets au regard des objectifs fixés.

Nous devons continuer d'œuvrer pour mettre en application les normes internationales du travail afin de faire advenir dans le monde le travail décent auquel nous aspirons tous, tel que l'a consacré la Déclaration du centenaire. Nous aimerions conclure sur une note optimiste en espérant que cet appel mondial à l'action constituera un document marquant dont l'OIT pourra s'inspirer pour agir et construire en mieux pour l'avenir, sans laisser personne de côté. Le GASPAC soutient l'adoption de la résolution. Enfin, je tiens à remercier l'Ambassadeur, Son Excellence Mustafizur Rahman, pour sa direction des travaux.

M^{me} Luna Camacho

**Gouvernement (Mexique), s'exprimant au nom du groupe des pays
d'Amérique latine et des Caraïbes
(original anglais)**

Je prononce cette allocution au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC). Nous nous félicitons de l'adoption par la Conférence internationale du Travail, à sa 109^e session, d'un appel mondial à l'action en vue d'une reprise centrée sur l'humain pour sortir de la crise du COVID-19. Le document dont nous sommes saisis

a été élaboré conjointement par les gouvernements, les travailleurs et les employeurs moyennant d'intenses consultations qui se sont échelonnées sur plusieurs mois et trouvent leur apogée dans le projet d'accord que la commission nous soumet aujourd'hui pour adoption.

Au début du processus, le GRULAC a insisté sur la nécessité de reconnaître que la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail, adoptée il y a deux ans, constitue l'instrument fondamental de la sortie de crise. C'est sur la base de ses préconisations que nous nous entendons aujourd'hui sur les actions concrètes à mener pour s'attaquer aux effets dévastateurs de la pandémie et pour parvenir à une reprise centrée sur l'humain qui soit inclusive, durable et résiliente. On trouve dans les quatre piliers de riposte à la crise les mesures politiques nécessaires pour assurer une croissance économique inclusive et créatrice d'emplois pour tous, la protection de tous les travailleurs, la protection sociale universelle et la promotion du dialogue social. L'accent mis sur la protection et la non-discrimination des groupes les plus vulnérables – qui ont été les plus touchés par la crise – est fondamental. Pour le GRULAC, la solidarité et la coopération mondiale jouent toutes deux un rôle central dans la reprise. Dans ce contexte, nous saluons l'appel à garantir à tous, à l'échelle mondiale, un accès équitable à des vaccins et traitements contre le COVID-19 ainsi que leur distribution équitable. Nous appelons l'attention sur l'importance accordée dans le texte à la mise en œuvre d'un programme porteur de changements pour l'égalité de genre afin de pallier les effets disproportionnés que la crise a eus sur les femmes.

(L'oratrice poursuit en espagnol.)

Le document attribue clairement à l'OIT le rôle de chef de file. La coordination de l'action qu'il préconise au niveau multilatéral doit avoir pour objet de soutenir les efforts et les stratégies de relance des gouvernements et des partenaires sociaux en tenant compte des circonstances et des priorités nationales. En l'espèce, la participation active des bureaux régionaux et des bureaux de pays revêtira une importance capitale. Les normes internationales du travail et le dialogue social joueront, quant à eux, un rôle décisif.

Le GRULAC se félicite de l'incorporation dans le texte de domaines prioritaires, comme la relance urgente du secteur du tourisme, la continuité de l'activité des entreprises et le soutien aux jeunes entrepreneurs et à l'économie sociale et solidaire. Nous nous félicitons également de voir y figurer des mesures visant à faciliter la transition vers l'économie formelle, à assurer la protection des travailleurs, en particulier ceux qui sont en première ligne, à préserver les emplois et à défendre les droits des travailleurs et des syndicats. Il est important de noter que le document aborde aussi des questions émergentes comme le télétravail ou les nouvelles modalités de travail et appelle l'attention sur les disparités d'accès aux outils numériques.

Le GRULAC souligne combien il importe que le processus de négociation soit transparent et inclusif. Nous avons toujours insisté sur la nécessité de veiller à ce que toutes les délégations gouvernementales entérinent les accords après s'être pleinement investies dans le processus de négociation. Malgré les contraintes inhérentes à la tenue d'une session virtuelle, le résultat obtenu montre à l'évidence les mérites de la négociation inclusive.

Mon groupe tient à remercier Son Excellence M. Mustafizur Rahman, Ambassadeur du Bangladesh, qui a su conduire avec maîtrise les discussions complexes de la commission. Il tient également à remercier la vice-présidente employeuse, M^{me} Renate Hornung-Draus, et la vice-présidente travailleuse, M^{me} Catelene Passchier,

ainsi que leurs groupes respectifs pour la détermination et l'esprit de coopération qui les ont animés afin que nous puissions nous entendre quant au fond. Un grand merci en outre au secrétariat de la commission pour son travail acharné et son soutien indéfectible. Nous remercions tout particulièrement les groupes gouvernementaux régionaux d'avoir alimenté la substance du débat, et notamment leurs porte-parole qui ont accompli un travail exceptionnel lors des négociations. Enfin, en qualité de représentante de mon pays, je voudrais prendre le temps de saluer chacun des membres de mon groupe régional. Ce fut pour moi un privilège d'être la porte-parole du GRULAC. Je sais gré aux membres du groupe de la confiance, de la motivation, du dévouement et de la patience dont ils ont fait preuve au cours des longues – très longues – séances de travail et pour la grande souplesse qui leur a permis de définir une position ferme, cohérente et homogène. Le groupe a toutes les raisons d'être satisfait car sa voix a été entendue et est prise en considération dans le document. Le GRULAC a montré une fois encore qu'en ces temps très difficiles, la région est profondément attachée à la mission de l'OIT ainsi qu'à un tripartisme véritable et à la solidarité internationale.

M^{me} Barrett

Gouvernement (États-Unis d'Amérique), s'exprimant au nom du groupe des pays industrialisés à économie de marché (original anglais)

Je vous remercie, Monsieur le Président. J'ai l'honneur de m'exprimer au nom du groupe des pays industrialisés à économie de marché (PIEM). Alors que la pandémie semait ses effets dévastateurs, le groupe des PIEM a milité pour que l'OIT orchestre la réponse aux conséquences économiques et sociales de la crise. Nous avons demandé à ce que cette Conférence internationale du Travail adopte un document final qui mette en lumière ce rôle de premier plan et fournisse des orientations sur la manière de parvenir à une reprise réussie. La résolution que nous adoptons aujourd'hui met en évidence le mandat, l'expérience et l'expertise uniques et essentiels que l'OIT a mis au service de cette initiative ainsi que le rôle positif de sa Déclaration du centenaire pour l'avenir du travail, en tant que socle d'une reprise centrée sur l'humain qui soit inclusive, durable et résiliente. Elle est l'aboutissement d'innombrables heures d'intense réflexion, d'échanges de vues parfois passionnés, de rédaction et de remaniements diligents, et d'un dialogue social tripartite qui, s'il n'a pas toujours été facile, n'en a pas moins fini par porter ses fruits.

Le groupe des PIEM est heureux d'avoir participé à cette initiative importante et mesure combien ce texte a demandé d'efforts, de dévouement et de collaboration à tous ceux qui ont pris part à son élaboration. Nous espérons vivement que cette résolution renforcera et réaffirmera, dans l'esprit de la communauté internationale, le rôle essentiel de l'OIT et de son Agenda du travail décent aux fins de la lutte contre le COVID-19, et qu'elle contribuera de manière tangible à l'action menée dans tous nos pays en vue de construire en mieux pour l'avenir après la pandémie. Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. Macieira

Gouvernement (Portugal), s'exprimant au nom de l'Union européenne et de ses États membres (original anglais)

J'ai l'honneur de m'exprimer au nom de l'Union européenne et de ses États membres. Les pays candidats à l'adhésion – Turquie, République de Macédoine du Nord,

Monténégro, Serbie et Albanie –, l'Islande et la Norvège, membres de l'Association européenne de libre-échange (AELE) et de l'Espace économique européen, ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova et la Géorgie s'associent à cette déclaration. Nous souscrivons à la déclaration du groupe des PIEM.

Nous tenons à exprimer notre satisfaction au sujet de l'appel à l'action auquel ont abouti les débats menés dans le cadre de la Commission chargée de la réponse au COVID. Nous remercions le président et les vice-présidentes pour les employeurs et les travailleurs ainsi que les porte-parole des autres groupes régionaux pour l'esprit constructif dont ils ont fait preuve au sein de la commission et qui nous a permis, avec le soutien du Bureau, de conclure nos travaux par ce résultat positif.

L'appel mondial à l'action que nous avons élaboré ensemble est une preuve manifeste de l'engagement de tous les mandants de l'OIT en faveur d'une reprise centrée sur l'humain qui soit inclusive, durable et résiliente. Au-delà de l'urgence, il invite l'ensemble des mandants à redoubler d'efforts pour relever les défis immédiats et, dans le même temps, à collaborer à la construction d'un monde du travail meilleur et à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. C'est aussi un appel en faveur de la cohérence des politiques et de la coopération internationale en tant que moyens de lutter contre les inégalités, aggravées par la crise, et de donner corps à la mission de justice sociale de l'OIT.

Nous ne sommes qu'au début du processus de reprise. L'Union européenne et ses États membres se félicitent que le document final de la Conférence sur la réponse au COVID-19 soutienne fermement le rôle crucial joué par l'OIT dans la promotion d'une reprise centrée sur l'humain qui soit inclusive, résiliente et durable, qui renforce la cohésion sociale par le dialogue social et la protection sociale et qui nous conduise tous sur le chemin du développement durable dans tous les domaines – économique, social et environnemental.

Nous sommes satisfaits que ce document final accorde toute l'attention voulue aux femmes et aux jeunes, qui ont particulièrement souffert de la pandémie. Ayant constaté combien des conditions de travail sûres et salubres étaient essentielles pendant la crise sanitaire, nous sommes particulièrement heureux que le document final reconnaisse l'importance fondamentale de la sécurité et de la santé au travail et attendons avec impatience la discussion qui se tiendra à la prochaine session du Conseil d'administration pour œuvrer à la reconnaissance des conditions de travail sûres et salubres en tant que principe et droit fondamental au travail. L'Union européenne et ses États membres sont également très heureux de constater que le document final traite aussi des chaînes d'approvisionnement dans la mesure où les perturbations dont celles-ci ont fait l'objet ont eu de graves répercussions sur les droits des travailleurs et ont entraîné une très forte augmentation du travail des enfants. Nous saluons également les mesures relatives à la protection sociale auxquelles fait référence le document final. Offrir un accès universel à la protection sociale est particulièrement essentiel en ces temps de crise pour renforcer la résilience. L'importance du dialogue social pour la concrétisation des résultats énoncés dans cet appel à l'action est elle aussi indéniable. Enfin, nous relevons avec satisfaction que le document final n'omet pas de mentionner les défis environnementaux et la nécessité d'une transition juste, laquelle est l'une des urgences majeures de notre siècle.

L'Union européenne et ses États membres soutiennent sans réserve cet appel à l'action fondé sur la mise en œuvre accélérée et ciblée de la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail, qui s'adresse aux gouvernements, aux travailleurs, aux employeurs et à l'OIT elle-même, mais aussi au système multilatéral dans son ensemble

et au monde entier. L'Union européenne et ses États membres soutiennent l'adoption par la Conférence de l'appel mondial à l'action en vue d'une reprise centrée sur l'humain qui soit inclusive, durable et résiliente. Pour conclure, cet appel à l'action que nous adoptons aujourd'hui devra se traduire par des mesures concrètes. Nous engageons chacune et chacun à contribuer à cette tâche essentielle pour l'avenir de nos sociétés.

M^{me} Karvar

Gouvernement (France)

La France soutient la déclaration annoncée par l'Union européenne et ses États membres et approuve l'adoption du rapport de la Commission chargée de la réponse au COVID.

Nous tenons à saluer le travail réalisé par les membres de la commission. Nous nous félicitons de l'appel à l'action qu'elle nous soumet aujourd'hui.

À l'heure où des millions de personnes voient leurs vies bouleversées par les conséquences économiques et sociales de la pandémie, les mandants tripartites de l'OIT ont réussi à proposer des solutions concrètes pour répondre à la crise, pour en sortir plus forts et de manière durable. Cette parole tripartite place les normes internationales du travail au cœur des protections que nous devons à tous les travailleurs et qui nous dote d'un socle de règles communes, avec la liberté syndicale et le dialogue social comme outils indispensables pour prendre des décisions justes et adaptées, et ainsi renforcer la cohésion économique et sociale de nos sociétés.

L'appel à l'action qui nous est présenté s'appuie sur la Déclaration du centenaire pour offrir à chacun et à chacune la protection dont il a besoin et à laquelle il a droit: le respect des droits fondamentaux, une protection sociale universelle, adaptée et soutenable, un salaire minimum adéquat et, enfin, un environnement de travail sûr et salubre.

Nul besoin de rappeler que la pandémie démontre, tous les jours, l'importance de la santé et de la sécurité au travail. La France ne ménagera pas ses efforts dans le processus engagé pour intégrer les normes y afférentes aux principes et droits fondamentaux de l'OIT.

La pandémie de COVID-19 est tout à la fois un révélateur et un accélérateur des inégalités qui se développent dans nos sociétés et entre celles-ci. Avec cet appel à l'action, l'OIT se dote d'un message clair adressé au monde sur les moyens de les réduire. Il lui appartient maintenant, ainsi qu'à ses mandants tripartites, de le mettre en œuvre et d'agir.

M^{me} Muñoz Espinosa

Gouvernement (Colombie)

(original espagnol)

Nous souhaitons féliciter le président pour son excellent travail, ainsi que les membres du bureau. Nous vous remercions, ainsi que tous les membres de cette commission, pour les débats très enrichissants qui ont servi de base à l'élaboration de la résolution concernant un appel mondial à l'action en vue d'une reprise centrée sur l'humain qui soit inclusive, durable et résiliente pour sortir de la crise du COVID-19. Nous souscrivons à la déclaration du GRULAC.

La situation exceptionnelle suscitée par cette crise est la parfaite illustration des mutations profondes du monde du travail, d'où l'importance fondamentale pour tous les États de l'accord auquel nous sommes parvenus aujourd'hui.

La Colombie a pris diverses mesures, et tout comme cela est préconisé dans la déclaration, ces mesures ont été en particulier centrées sur l'humain. Je n'en citerais que quelques-unes parmi les plus importantes.

Les employeurs bénéficient d'un appui grâce au programme de soutien à l'emploi formel, qui les aide à payer les salaires, et au programme de soutien au paiement de la prime d'ancienneté; plus de 1,86 milliard de dollars ont été versés à 142 000 employeurs, au bénéfice de plus de 4 millions de travailleurs; plus de 78 millions de dollars ont été versés à 94 809 employeurs, au bénéfice de plus de 1 million de travailleurs; et des mesures ont été prises pour protéger efficacement les travailleurs qui ont été licenciés ou dont le contrat est suspendu, ainsi que leurs familles, moyennant un investissement de plus de plus de 68,5 millions de dollars.

Toujours afin de protéger l'emploi, et en particulier pour des raisons de santé publique, nous avons facilité l'adoption de modalités de travail exceptionnelles et de solutions comme le télétravail, régi par la loi 2088 du 12 mai 2021.

Enfin, le gouvernement s'est occupé du sort des travailleurs de première ligne. Le COVID-19 a été inscrit sur la liste des maladies professionnelles directes au profit de 670 000 travailleurs de la santé.

Le gouvernement de la Colombie réaffirme sa volonté de prendre les mesures post-pandémie qui s'imposent pour garantir un travail digne et décent aux Colombiens, en particulier aux femmes, aux jeunes et aux travailleurs non qualifiés, en gardant à l'esprit les principes adoptés aujourd'hui.

M^{me} Ruiz Malec
Gouvernement (Argentine)
(original espagnol)

En ma qualité de conseillère technique de la délégation de l'Argentine, je prends la parole à la présente session de la Conférence pour formuler quelques commentaires au sujet du document établi par la Commission chargée de la réponse au COVID.

Ce document est le fruit d'un intense débat tripartite entre les représentants des travailleurs, des employeurs et des groupes de pays qui composent l'OIT; je tiens à souligner le consensus durement acquis auquel nous sommes parvenus.

Dès son préambule, le document présente une feuille de route à mettre en œuvre pour réparer les dommages que la pandémie a causés dans le monde du travail. Et tout comme les fondateurs de l'OIT avaient compris en 1919 qu'une paix universelle et durable ne pouvait être fondée que sur la base de la justice sociale, le relèvement après la pandémie repose sur cette nécessaire coordination entre les acteurs sociaux et entre la communauté internationale et les gouvernements. Je voudrais ajouter que, depuis le début de la crise, nous avons fait d'énormes efforts pour protéger la vie des personnes et réduire les effets de la pandémie sur l'emploi. Il convient également d'insister sur ce point.

De même, comme le propose la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail, toute politique future, mesure ou action doit être centrée sur l'humain, et en particulier sur les groupes les plus vulnérables tels que les femmes, les enfants et les migrants.

Je voudrais souligner quelques points de repère essentiels que nous avons définis lors de l'élaboration de ce document: l'objectif du plein emploi décent et le fait que l'aménagement de nouvelles modalités de travail à distance soit expressément envisagé parallèlement au respect des droits fondamentaux des travailleurs; la nécessité d'une reprise qui intègre les considérations de genre, dans un climat exempt de violence, et qui tienne compte de l'égalité de genre dans le monde du travail et dans le domaine des soins et services à la personne; l'importance de garantir à tous un accès équitable et, nous insistons sur ce point, gratuit aux vaccins et aux traitements médicaux en lien avec la pandémie; la négociation collective et le dialogue social; la protection sociale universelle et l'accès aux soins de santé; le soutien de la communauté internationale aux États qui traversent une crise de la dette extérieure obérant leur croissance durable; et, enfin, l'élaboration par l'OIT d'un vaste programme d'intervention au niveau mondial, l'Organisation étant appelée à jouer à cet égard un rôle clé dans le système des relations internationales.

Le document nous propose un éventail de solutions propres à pallier les effets de la pandémie. Il est conforme aux principes fondateurs de l'OIT, réaffirmés dans la Déclaration du centenaire pour l'avenir du travail, ainsi qu'aux orientations qui ont guidé la présente session de la Conférence et qui visent à promouvoir un redressement centré sur l'être humain après une crise sans précédent.

M. Iuchi
Gouvernement (Japon)
(original anglais)

Je vous remercie, Monsieur le Président. Le gouvernement du Japon, au nom duquel j'ai l'honneur de m'exprimer devant vous, s'associe aux déclarations faites par le GASPAC et par le groupe des PIEM. Avant toute chose, nous remercions le Bureau et nos collègues tripartites pour l'effort collectif considérable qu'il leur a fallu déployer afin de nous permettre d'en arriver à ce moment.

La pandémie de COVID-19 fait désormais sentir ses effets dans toutes les dimensions du monde du travail, qui en gardera les stigmates pendant de nombreuses années encore. Dans le contexte d'une telle crise, nous souhaitons rappeler l'importance de ce document et lui apporter expressément notre plein soutien. Comme il est indiqué dans le document, pour sortir de la crise du COVID-19 au moyen d'une reprise centrée sur l'humain qui soit inclusive, durable et résiliente, nous devons accélérer la mise en œuvre de la Déclaration du centenaire tout en renforçant la coopération internationale.

Le gouvernement du Japon est convaincu que l'OIT, du fait de son rôle de direction, de son soutien et de son mandat, est essentielle pour construire en mieux après la crise, et nous tenons à œuvrer activement en ce sens à ses côtés. De fait, nous avons doublé notre contribution aux projets de l'OIT par rapport à l'an dernier.

Pour citer le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, «[A]vec la pandémie [...] tout le monde s'est senti vulnérable en même temps et partout, ce qui a donné naissance à un fort sentiment d'interconnexion.» Nous espérons vivement que, en répondant à cet appel à l'action et en prenant résolument les mesures qui s'imposent, de concert avec tous les mandants, la crise actuelle pourra être surmontée en construisant en mieux pour l'avenir. Le gouvernement du Japon contribuera sans réserve et dans toute la mesure du possible à la réalisation de cet objectif.

M. Jordan**Ministre du Travail et des Relations avec les partenaires sociaux (Barbade)
(original anglais)**

La Barbade s'associe à la déclaration faite par le GRULAC. Elle salue la résolution élaborée par la Commission chargée de la réponse au COVID et félicite tous ceux qui ont travaillé sans relâche pour permettre à ce processus d'aboutir.

La pandémie n'a épargné personne, mais force est de reconnaître que certains lui ont payé un tribut particulièrement lourd. Nous disposons à présent d'un plan d'intervention complet pour répondre aux questions auxquelles les groupes représentés ici attachent une importance prioritaire. Ce document, qui expose des mesures devant permettre de parvenir à une reprise centrée sur l'humain qui soit inclusive, durable et résiliente et ne laisse personne de côté, a d'autant plus d'importance qu'il est le fruit d'un effort collectif.

Pour les petits États insulaires en développement, des questions telles que celles de la relance du secteur du tourisme, de l'accès équitable aux vaccins, de la protection de nos travailleurs et de nos emplois et de l'accès à la technologie revêtent une importance capitale. Ces questions, si elles ne sont pas prises en considération, risquent d'entraver sensiblement notre progression sur la voie de la reprise sociale et économique.

La Barbade, qui reconnaît que la coopération mondiale est essentielle à la reprise, encourage les États Membres à s'engager véritablement à prendre les mesures requises pour favoriser une reprise centrée sur l'humain qui soit fondée sur la mise en œuvre de la Déclaration du centenaire, et se félicite que l'OIT continue de jouer un rôle de premier plan en appuyant nos efforts par ses bons offices.

**Résolution concernant un appel mondial à l'action en vue
d'une reprise centrée sur l'humain qui soit inclusive, durable
et résiliente pour sortir de la crise du COVID-19: Adoption****Le Président****(original anglais)**

Venons-en maintenant à l'adoption du projet de résolution concernant un appel mondial à l'action en vue d'une reprise centrée sur l'humain qui soit inclusive, durable et résiliente pour sortir de la crise du COVID-19, dont le texte figure dans le *Compte rendu des travaux*, n° 5A.

S'il n'y a pas d'objection, puis-je considérer que la Conférence adopte le projet de résolution dans son intégralité?

(La résolution est adoptée.)

Comme de nombreux orateurs l'ont fait observer, les discussions au sein de la commission ont été fort animées et affables, mais parfois très ardues. Elles ont cependant abouti à la feuille de route claire et précise que nous venons d'adopter ensemble. Je voudrais en remercier les membres de la commission, son président et son secrétariat qui ont contribué à la rédaction du document et ont, depuis le début de l'année, consacré de nombreuses heures à préparer ce moment. Une fois encore, je remercie tous les participants et je félicite les membres de la commission ainsi que l'OIT pour ce résultat d'importance, qui ouvrira la voie à des actions concrètes dans les semaines et les mois à venir.

(La Conférence poursuit ses travaux en séance plénière.)